

<b>Compte-rendu sommaire du conseil municipal</b> <b>Séance du 30 octobre 2014</b>
---

**Présents** : Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Patrice MENICHON, Ghislain DETAVERNIER, Serge MARTIN, Yvan HERZIG, Benoit DORE, Muriel PAREIGE, Robert HERPOYAN, Inès QUINTY, Edith LEGRAND, Robert TURGIS, Régine DUMONT, Brigitte DE RIOLS DE FONCLARE, Jean-François PERNOT.

**Excusés** : Lydie PONS (procuration à M. BRUGNOT), Ana RAMOS (procuration à E. GUILLET), Christelle PRIVAS (procuration à D. TARIF), Chrystelle KADDOURI (procuration à B. DE RIOLS DE FONCLARE).

**Absent** : Pascale POMPET.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Edith LEGRAND comme secrétaire de séance.

**2. Approbation compte-rendu du 25 septembre 2014**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**3. Décisions prises par le Maire par délégation**

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

Il informe notamment l'assemblée de l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner, des marchés publics passés sous la forme adaptée.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

**4. Affaires générales**

4.1. Rapport d'activité de la CCMP

Rapporteur : Pierre GOUBET

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau étant un acteur majeur de l'aménagement du territoire, M. le Maire a invité M. Pascal Protière, Président de la CCMP, à présenter son rapport d'activité.

M. le Président retrace ainsi les évolutions passées de la CCMP, notamment les projets sur le territoire de la commune (LILO), mais aussi les services créés et proposés à la population (le COLIBRI).

Il évoque aussi les enjeux de la mutualisation sur le mandat qui commence. Il apporte également des réponses aux questions des conseillers sur les difficultés pour l'accueil des gens du voyage avec l'aire de grand passage.

Les membres du conseil prennent acte de la présentation de ce rapport.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

4.2. Rapport d'activité du SIEA

Rapporteur : Robert RESTA

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, M. Resta a communiqué le rapport d'activité du SIEA. En plus des données habituelles, sont principalement évoquées les difficultés liées au déploiement de la fibre optique.

L'assemblée prend acte de la présentation de ce rapport.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

#### 4.3. Rapport d'activité du SIENEL

Rapporteur : Robert RESTA

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, M. Resta a présenté le rapport d'activité du SIENEL. Il est notamment évoqué l'évolution du volume d'eau facturé à savoir une diminution globale de 9% (-11% pour les clients domestiques et +35% pour les clients non domestiques).

L'assemblée prend acte de la présentation de ce rapport.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

#### 4.4. Rapport d'activité du service délégué de l'assainissement

Rapporteur : Robert RESTA

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement, M. Resta a présenté le rapport d'activité du service assainissement. Il évoque les travaux réalisés sur le réseau comme l'installation de débitmètres sur les postes de relevage ou la modernisation d'un poste de relevage existant au Forum des Sports.

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

### **5. Urbanisme – Plan de prévention du bruit dans l'environnement**

Rapporteur : Eveline GUILLET

La directive sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement du 25 juin 2002 impose aux communes intégrées dans une agglomération de plus de 250.000 habitants (agglomération lyonnaise) de réaliser une cartographie du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Par délibération en date du 7 novembre 2013, la commune a approuvé la cartographie du bruit réalisé par le bureau d'études ACOUPHEN dans le cadre d'un groupement de commande piloté par la commune de Massieux.

Sur la base de cette cartographie, un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été élaboré par le bureau d'études ACOUPHEN sur la base des informations communiquées par la commune.

En application de l'article R. 572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE a été mis à la disposition du public du 15 juillet 2014 au 29 septembre 2014. Aucune remarque n'a été apportée.

Le conseil municipal approuve la Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel qu'il a été élaboré par le bureau d'études ACOUPHEN.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

### **6. Affaires sociales – attribution subvention ARTEMIS volet jeunesse**

Rapporteur : Lydie PONS

L'activité « jeunesse » a été intégrée aux compétences d'ARTEMIS par l'avenant N°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclu entre ARTEMIS et la commune et approuvée par le conseil municipal le 4 juillet 2014.

Le conseil municipal, afin d'aider ARTEMIS dans la réalisation des objectifs définis dans la convention, décide de lui attribuer une subvention de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mars 2015 d'un montant de 35 000€.

**La délibération est votée à la majorité (22 voix pour et 4 abstentions).**

### **7. Finances**

Rapporteur : Muriel BRUGNOT

#### **7.1. Reversement subvention DDCS**

Dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), la municipalité a incité des associations à poursuivre des actions envers les jeunes de la commune. Le comité départemental de pilotage des loisirs éducatifs du Schéma Départemental des Actions Educatives (SDAE) du 26 juin 2014 par le biais du Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives (PASAE) a retenu certaines actions qui, à ce titre, vont bénéficier d'une subvention pour l'année scolaire 2014/2015 pour un montant total de 1700 €.

Le conseil municipal décide de redistribuer cette subvention aux associations animatrices du PEL soit 1450€ pour ARTEMIS et 250€ pour le Club Amitié Loisirs.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

### **7.2. Décision modificative du budget n°4**

Le conseil municipal décide, par décision modificative du budget principal, d'ajuster les crédits pour les dépenses imprévues de bâtiment, de véhicules et pour permettre le versement de la subvention de fonctionnement à ARTEMIS et le reversement de la subvention DDCS.

**La délibération est votée à la majorité (22 voix pour et 4 abstentions).**

### **8. Informations diverses et Questions des conseillers**

Pas de question soulevée par l'assemblée.

Prochain conseil : mercredi 17 décembre 2014.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.*

*Fait à Saint-Maurice de Beynost, le 3 novembre 2014.*

Le Maire,  
Pierre GOUBET



Affiché le

et retiré de l'affichage le